

Prendre son Temps

Bulletin **snU**
des retraités de Pôle Emploi



snU.
PÔLE EMPLOI FSU

pour nous écrire
43, 45 rue de Javel, 75015 Paris
adresse mail
prendresontemps@laposte.net
notre site
www.snutefi.org

numéro 13 - novembre 2009

en résumé

- **Retraites supplémentaires: ou en est-on ?** page 2
- **Les retraités une nouvelle fois dans la rue...** page 2
- **Merci Plantu** page 2
- **Santé : attention, danger : arrivée du secteur optionnel !** page 3
- **Grève du 20 octobre et état des négociations. Trop c'est trop ! La réplique ne devait plus se faire attendre !** Page 4
- **Le billet d'Anne : l'enfer est pavé de bonnes intentions!** page 4

SOUFFRANCE

L'actualité a mis cruellement en lumière un phénomène que nous avons peut-être tendance à oublier : **la souffrance au travail**. Et quand des salariés d'une grande entreprise comme France Telecom en arrivent à choisir le suicide, c'est que cette souffrance est devenue insupportable. Ce phénomène touche également notre établissement. Dans quelle proportion ? Des chiffres et surtout des histoires d'hommes et de femmes circulent mais la DG est quasi muette. Elle serait bien avisée de prendre sérieusement en compte les faits et de sortir du rôle de l'autruche.

Le suicide reste avant tout un «mystère individuel», mais la souffrance qui en est à l'origine a des causes réelles et bien identifiées. Selon le spécialiste Christophe DEJOURS, c'est la mise en œuvre dans les entreprises, publiques ou privées, de nouvelles formes d'organisations du travail, à savoir le management par le stress et son corollaire l'évaluation «individualisée» des performances, informatisées bien sûr pour faire scientifique. Cette évaluation détruit les fonctionnements collectifs et met les salariés en concurrence entraînant de fortes pressions qui affectent en premier lieu les employés en position instable. Ajoutons à ces causes les contraintes dites de la «qualité totale» et la précarisation du monde du travail.

Dans ce contexte la retraite est perçue par les 50/60 ans comme une perspective de paix. Mais hélas c'est un bout de tunnel qui, a contrario, s'éloigne de plus en plus.

Actifs et Retraités : une même préoccupation...

Cette souffrance n'est pas propre aux actifs. Elle concerne aussi le monde des retraités. En dépit du retentissement médiatique et émotionnel des milliers de décès causés par la canicule de 2003, on a quelque peu occulté la grande souffrance vécue par de nombreux retraités en raison même du sentiment d'isolement qu'ils vivent.

Le collectif «Combattre la solitude» a réalisé, auprès d'un panel de 5 000 personnes de + de soixante ans, une enquête riche d'enseignement qui révèle qu'une génération est abandonnée, condamnée à l'isolement et à la souffrance qui en découle. La proportion de personnes âgées habitant seules a été multipliée par 3 depuis 1962. La première cause d'exclusion sociale de nombre de retraités est économique. Vient ensuite la détérioration de l'intégrité physique des retraités les plus âgés. Cette perte d'autonomie inclut en effet une dépendance et un repli sur soi, source d'isolement et de souffrance. Enfin, l'enquête lève le voile sur le suicide des personnes âgées. Sujet tabou : la probabilité de se suicider est 5 fois supérieure à 75 ans qu'à 20 ans, et ce chiffre ne cesse de croître.

Les retraités sont en droit d'espérer, après une longue période de travail, le repos et la sérénité, bref une reconnaissance que la société leur doit bien. Or, ce n'est pas toujours le cas et nos gouvernants seraient bien inspirés de prendre à bras-le-corps ce phénomène de souffrance qui s'amplifie.

On connaît les causes, on doit pouvoir trouver les remèdes ou alors il faut changer de docteur.

**Pour vous
abonner,**

une demande à :

prendresontemps@laposte.net

Donnez plutôt une **adresse mail perso** sinon les retours sont importants, car les boîtes pleines des agences ...

refusent d'en recevoir plus.

Soyez aimables de nous donner quelques infos sur vous: région, année de départ en retraite, poste occupé, etc. Merci d'avance, ça nous aide!

Ont participé au numéro 13 de PST: Anne Larbe, Joseph Gabriac, Anne marie Gourdin, Claude Kowal, Guy Masquelier, André Momein, Alain Recordeau
Le sommaire et le travail de correction sont réalisés par le secteur retraités du **SNU**.

Retraites supplémentaires: ou en est-on ?

Les contrats relatifs aux régimes de retraites et de prévoyance arrivant à leur terme le 30 juin 2009, ont été prorogés par avenant jusqu'au 31 décembre 2011.

Régime fermé en juin 1999

514 agents ont fait valoir leurs droits et 23 capitaux-décès ont été versés aux familles des collègues décédés en cours d'activité. Pôle Emploi a pris des engagements pour continuer de financer en tant que de besoin le fonds collectif. Ce qui est indispensable pour mener le régime à son terme.

Ce régime par capitalisation, c'est à dire son portefeuille financier, a subi logiquement les effets de la crise et a baissé.

Le taux de revalorisation de l'épargne des comptes individuels a donc diminué de façon notoire (de 3,38 % au titre de 2007 à 2,84 % au titre de 2008).

En 2008 le retraité voit sa rente augmenter seulement de 1,17%, en forte régression par rapport à 2007 (1,76%).

Régime ouvert en juillet 1999

561 personnes ont bénéficié des droits,

La part des rentes mensuelles (les plus importantes avec + de 2000 points) est en progression régulière.

D'après les études actuarielles le régime n'est pas menacé même si une part importante de l'effectif passait sous la nouvelle convention collective et cessait de cotiser. Toutefois deux hypothèses pourraient en troubler l'équilibre et amener à prendre des décisions moins favorables en termes de rendement : la baisse des taux d'intérêt et un accroissement de l'âge moyen des cotisants.

André MOMEIN et **Anne Marie GOURDAIN** qui ont siégé à la commission de juillet 2009.

Les retraités une nouvelle fois dans la rue...

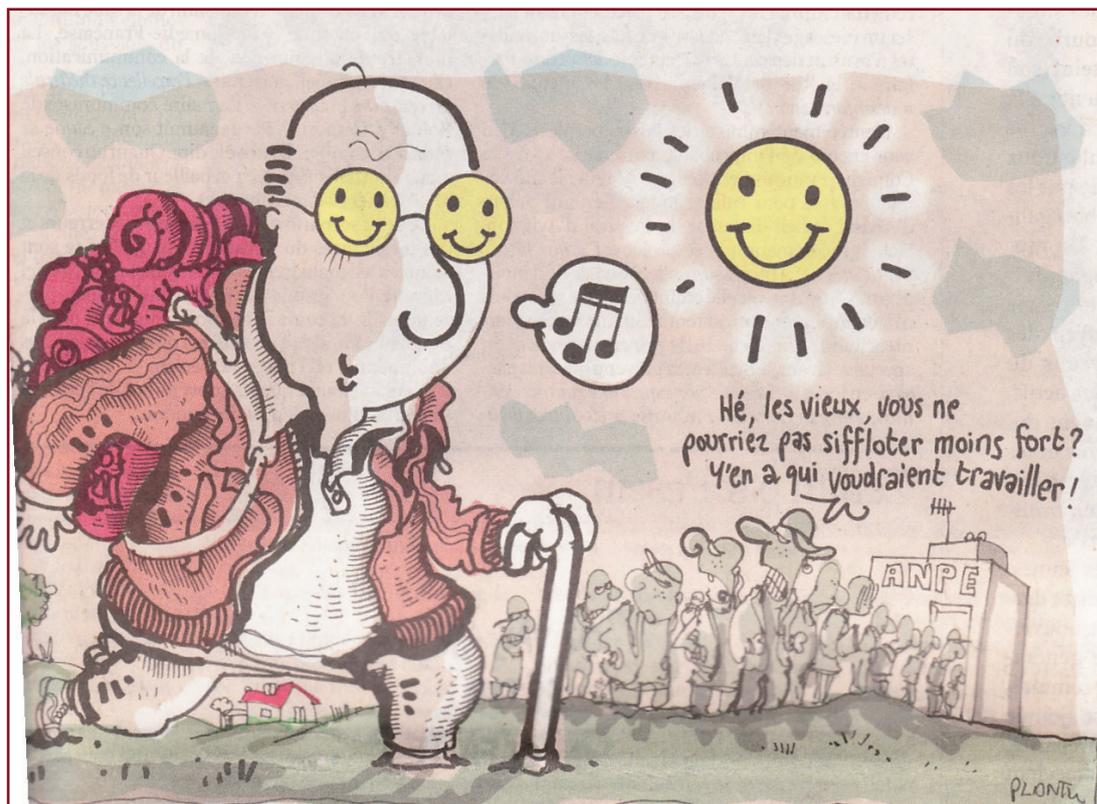
Le 16 Octobre, à l'appel de toutes les fédérations de retraités, des manifestations départementales ont eu lieu dans toute la France.

Hélas, ce jour-là les agriculteurs en colère (bien justifiée) nous ont volé la vedette sur le terrain médiatique.

Même si ces manifestations n'ont pas eu le succès escompté par les organisateurs, le mécontentement des retraités est bien réel. Ce que confirment de nombreux sondages.

La perte de pouvoir d'achat, les inquiétudes sur les problématiques de la santé et de leur prise en charge arrivent en tête de leurs préoccupations.

Comme le gouvernement continue de rester sourd aux revendications des retraités, tout laisse à penser qu'il faudra remettre ça dans quelques temps. D'autant qu'à l'approche de 2010 le grand rendez-vous de la réforme des retraites se profile.



Merci Plantu, les retraités ont de l'humour ... mais hélas peu d'entre peuvent randonner en sifflotant avec du soleil plein les yeux!

Santé : attention, danger : arrivée du secteur optionnel !

Un accord de principe qui fait réfléchir, sans calendrier précis pour l'instant, a été signé le 15 octobre 2009 entre l'Assurance maladie, les complémentaires santé et 2 syndicats de médecins (CSMF et SML).

Il crée une nouvelle tarification des actes médicaux appelée « secteur optionnel » venant s'inter-caler entre le secteur 1 à honoraires fixes (dit également à tarifs opposables) et le secteur 2 à honoraires libres, impliquant des dépassements d'honoraires.

Dans un 1er temps sont seuls concernés les chirurgiens, les obstétriciens et les anesthésistes. Dans un 2ème temps il pourrait être généralisé à tous les praticiens ou au moins à tous les spécialistes.

Les médecins optant pour ce « secteur optionnel » devront pratiquer 30% de leurs actes au tarif opposable, les 70% restant pouvant être facturés avec des dépassements, ces derniers étant toutefois plafonnés à 50% du tarif Sécurité Sociale.

Les Mutuelles qui, jusqu'à présent, remboursaient peu les dépassements d'honoraires, devraient désormais les prendre en charge.

Les dangers de cette nouvelle tarification

Le but théoriquement affiché est de mieux contrôler les dépassements d'honoraires avec l'espoir que les médecins du secteur 2 opteront pour ce nouveau système. En réalité celui-ci n'est nullement attractif pour ces derniers. Par contre il est intéressant pour ceux du secteur 1 à honoraires fixes qui pourraient ainsi être incités à abandonner ce secteur pour rejoindre le secteur optionnel. On aboutirait ainsi exactement à l'inverse de l'objectif initial recherché : non seulement le nouveau système ne ferait pas baisser les dépenses liées aux honoraires mais, au contraire, il contribuerait à les augmenter dans des proportions très importantes. Autrement dit, cette opération de régulation des dépassements cache en réalité une hausse générale

des tarifs de consultation et se rapproche plutôt d'une opération de blanchiment.

Les associations d'usagers tirent à juste titre la sonnette d'alarme. Une fois les 30% d'actes à honoraires fixes atteints, que se passera-t-il pour les bas revenus et notamment pour les 5 millions de Français sans mutuelles ?

Le remboursement de l'Assurance Maladie continuera à se faire sur la base du tarif opposable. C'est donc aux complémentaires santé qu'incombera entièrement le remboursement des dépassements. Elles vont donc être obligées d'augmenter leurs cotisations dans des proportions importantes. Petite consolation : elles veulent assortir le remboursement du secteur optionnel d'objectifs de qualité de la part des praticiens. Mais il est permis d'être sceptique à cet égard. Car, lorsque les dépassements ont été mis en place, il était demandé que cela se fasse « avec tact et mesure ». Or actuellement les dépassements varient entre 100 et 200%.

A terme, l'engouement des praticiens de secteur 1 pour le secteur optionnel pourrait conduire à la fin des tarifs opposables et à la destruction de l'un des piliers de notre Sécurité Sociale.

Le poids des dépassements d'honoraires

Selon un rapport de l'IGAS de 2007, en 2004 38% des spécialistes étaient en secteur 2, principalement des chirurgiens (82% d'entre eux), des ORL, des gynécologues et des ophtalmologistes. Quant aux généralistes, ils étaient 13%.

Les sommes dépensées en dépassements d'honoraires ont doublé en 15 ans et atteignent 2 milliards d'euros (sur un total de 18 milliards d'honoraires). Chaque année, sur une moyenne de 400€ de restant à charge par assuré, 150€ sont liés à des dépassements d'honoraires.

ÉLECTIONS : le SNU première organisation !

Communiqué du SNU FSU suite aux résultats partiels des élections.

... Cela nous donne de grandes responsabilités, qu'il assumera avec sérénité et combativité. Nous n'avons aucun triomphalisme, persuadés que cette expression reflète une lecture du personnel contre la fusion à marche forcée, l'état d'un terrain malmené, les métiers profondément désstabilisés.

La dignité du personnel et les relations aux usagers exigent que Pôle emploi soit reconstruit comme un réel Service Public pour assumer l'ensemble de nos fonctions sociales et opérationnelles. Par delà ses résultats, nous nous engageons à maintenir une convergence intersyndicale la plus large possible.

Il est anormal et anti-démocratique que la nouvelle CCN soit soumise à signature, alors même que l'expression des personnels est toujours en cours et que la représentativité de chaque syndicat n'est pas assurée. La Direction Générale ne

peut pas ignorer le résultat du scrutin et doit en tirer toutes les conséquences, alors que tous les pronostics initiaux ont été contredits.

Nous sommes une organisation syndicale incontournable, au service des luttes des salariés, des défenses individuelles et collectives, et du service public.

Deux tableaux des résultats nationaux résumant la situation:

Minimum requis dépassé	
NOM	Résultat en %
SNU FSU	20,41
CGT FO	17,92
CGT	15,95
CFDT	14,04

En dessous du minimum

UNSA/CFTC	0,10
CAT	0,20
STC (corse)	0,29
UNSA	3,82
SUD	4,93
CFTC	6,21
SNAP	5,96
CFE CGC	9,81
Organisations syndicales des Dom	
CGTR (réunion)	0,30
CDTG (Guadeloupe)	0,06

Grève du 20 octobre et état des négociations Trop c'est trop ! la réplique ne devait plus se faire attendre !

Pôle Emploi a connu, le 20 octobre, une extraordinaire mobilisation :

343 sites étaient fermés, 40 % des agents étaient en grève sur le plan national et plus de 50 % dans certaines régions. Il y avait près de 17 000 grévistes selon la direction soit 2 fois plus qu'en janvier 2009.

Certaines régions ont connu plusieurs jours de grève : 2 jours de grève dans le Centre, la Corse et le Languedoc-Roussillon, 4 jours en Bretagne, plus de 5 jours à la Réunion.

La direction a commencé à comprendre la profondeur du mouvement

Elle a dû bouger dans plusieurs domaines : pause dans la polyvalence (maintien à titre transitoire de 2 professionnels, l'un pour l'indemnisation et l'autre pour le conseil), concertation pour les sites mixtes (proposition de commissions paritaires régionales), prise en compte du statut public (discussions prévues à partir de février), évolution sur les conditions de travail (utilité des expertises admise), importance reconnue de la prévention de la souffrance au travail et des risques psychosociaux (avec diffusion d'un questionnaire), renforts d'effectifs dans les régions à très forte augmentation du chômage, titularisation comme CDI de certain CDD.

Mais des points de blocage subsistent. Le calendrier

de déploiement des sites mixtes est maintenu ainsi que celui de la négociation de la convention collective nationale. Le questionnaire sur la souffrance au travail est tout à fait insuffisant. L'attribution d'un bureau par agent n'est pas totalement acquise. Les contrôles tatillons continuent. La précarité est loin d'être absorbée et les renforts promis ne sont pas à la hauteur. Et on pourrait continuer l'énumération...

Parallèlement, les négociations ont continué à un rythme effréné

Elles se sont terminées le 5 novembre en ce qui concerne la Convention Collective Nationale. Celle-ci est soumise à la signature des organisations syndicales dès le 7 novembre sur une période de 15 jours auxquels il faut rajouter 15 jours supplémentaires pour faire valoir un droit d'opposition pour celles qui le souhaitent.

Inutile de dire que le SNU a constamment dénoncé l'accélération démentielle des discussions et que, malgré quelques avancées de dernière minute, il est loin d'être satisfait de ce squelette de convention.

Les élections professionnelles, dont la majorité des résultats seront connus courant novembre, diront dans quel contexte sera appliqué ce nouveau texte. Espérons pour les agents de Pôle Emploi qu'il sera le moins défavorable possible.

Le billet de Anne



L'enfer est pavé de bonne intentions.

Le gouvernement vient de décider de mettre en place un téléphone portable à disposition des femmes victimes de violences conjugales avec un numéro simple relié directement aux services de police.

En France, en 2007, il y avait 47 500 femmes victimes de violences conjugales. En 2009 une femme sur dix meurt tous les 2 jours ½ sous les coups de son conjoint. Ces chiffres sont basés sur les témoignages de ceux qui ont osé parler et porter plainte mais combien d'autres vivent chaque jour un calvaire dans l'indifférence et l'ignorance ? On se demande si les personnes responsables de cette « innovation » ont croisé ne serait-ce qu'une fois une personne victime de ces violences ! Que connaissent-ils de l'enfer vécu au quotidien par ses femmes ?

Le cœur qui cogne de plus en plus fort à mesure que l'heure du retour du conjoint approche. Le moindre grain de poussière oublié, le repas tiède, un vêtement laissé sur une chaise, le culot d'avoir osé inviter ses parents sans en référer au « patron » de la maison, tout prétexte est bon pour déclencher les coups et insultes : violences physiques (coups, viols, etc.), violences morales (harcèlement, mépris, humiliations, lavage de cerveau, etc.), violences

qui font que cette femme n'osera pas chercher de l'aide puisqu'elle est incapable, aux dires de son conjoint, de s'en sortir car trop stupide pour cela et qu'elle a la peur au ventre.

L'opinion publique ne comprend pas que les femmes restent avec un mari violent mais lorsque celles-ci osent aller à la police, au retour elles en subissent les conséquences, qui se traduisent par de nouvelles violences. Leurs familles les ignorent ou rejettent sur elles la faute car il faut savoir que le mari violent est le plus agréable des hommes en société et avec l'entourage ; la femme a donc le mauvais rôle.

Et lorsque par miracle elle s'en sort, la femme battue, même si elle a réussi à reconstruire sa vie, voit ses nuits peuplées de cauchemars et n'a de cesse d'oublier cette dramatique situation.

Alors que penser de l'acquisition d'un portable que cette femme pourrait avoir sur elle en toutes circonstances pour appeler à l'aide ? Messieurs du gouvernement croyez-vous que le conjoint violent laissera sa victime en possession d'un quelconque moyen de se soustraire à sa fureur ? Il serait grand temps de travailler avec ces victimes pour aboutir à des moyens sûrs et radicaux afin de leur assurer la sécurité qu'elles sont en droit de réclamer.